



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction Des Politiques Territoriales
Service Habitat-Territoires
Contact Fabrice POISSON
Tel : 04 75 79 82 65
Courriel : amorales@ladrome.fr
Réf : D1908973

Monsieur Bernard SAILLANT
Maire
MAIRIE D'EYMEUX
30 Place du souvenirs
26730 EYMEUX

À Valence, le 17 JAN 2020

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 153.40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'EYMEUX.

Après études des documents, voici les observations suivantes :

AU TITRE DES DÉPLACEMENTS

- Mise à jour de deux emplacements réservés

- Suppression de la partie nord de l'ER 3, l'aménagement sur cette portion d'emplacement réservé est déjà réalisé : Aucune observation.

Toutefois, il convient de préciser que l'aménagement de la partie sud de l'ER 3 (partie conservée) devra prendre en compte l'amélioration des conditions de visibilité au niveau du carrefour entre la RD 325 et la rue des Campanons. L'étude de cet aménagement sera réalisée en concertation avec les services du Département.

- Suppression de l'ER 7 : Aucune observation.

Adaptations du règlement et des OAP du secteur AUo1

Les OAP de ce secteur AUo1 ont déjà fait l'objet d'observations du Département dans l'avis délivré le 18 avril 2016 relatif à la révision du PLU de la commune d'EYMEUX.

Les modifications apportées à ce secteur ne changent ni la densité du quartier en terme d'habitat (logements collectifs), ni l'organisation de sa desserte comprenant notamment deux débouchés sur la rue des Campanons.

Il convient donc simplement de reprendre les principes des remarques formulées dans l'avis d'avril 2016, à savoir :

- Le débouché à créer sur la RD 325, en agglomération, ne pose pas de problème particulier mais devra être aménagé en concertation avec les services du Département.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès de la Présidente du Conseil départemental.

- Le carrefour entre la rue des Campanons et la RD 325 n'offre pas de très bonnes conditions de visibilité. Il conviendra de prévoir un aménagement de ce carrefour (Emplacement réservé n°ER 3, partie sud restante) préalablement à l'urbanisation de ces zones. De plus, la rue des Campanons (voie communale) étant support de la Véloroute Voie Verte de la Vallée de l'Isère, ces aménagements de débouchés de zone devront prendre en considération la problématique des déplacements modes doux sur cette rue.

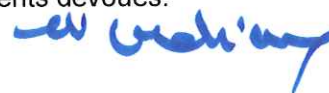
Pas de remarque sur les autres modifications liées aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Ajustements de l'article 11 du règlement

Aucune observation.

Compte-tenu des développements ci-dessus, le Département, émet un avis favorable sur ce projet de modification n° 1 du PLU de la commune d'EYMEUX, sous réserve de la prise en compte des observations formulées sur l'aménagement du carrefour entre la rue des Campanons et la RD 325.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.



Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental

Copie

-Monsieur le Préfet de la Drôme

-Madame Nathalie HELMER et Monsieur Christian MORIN – Conseillers départementaux du Canton de VERCORS-MONTS DU MATIN.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès de la Présidente du Conseil départemental.

LE DEPARTEMENT DE LA DROME

HOTEL DU DEPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 79 26 26

ladrome.fr